

COLLECTIF
ACADEMIQUE
SNUIPP-SNES-SNEP

Académie de Nantes

8 place de la gare de l'Etat
44 276 Nantes cedex 2

PEGC



n°36 février 2011

ENSEMBLE POUR L'EDUCATION !

Tous en grève le 10 février
Manifestation nationale le 19 mars



Sommaire:

P1 : Editorial, P2: rentrée 2011 rythmes scolaires

P3: Courrier au recteur P4: Syndicalisation



Permanences:

Maison des syndicats à Nantes :
PEGC et retraite : Mercredi 10 h 12 h
02 40 35 96 70

Mouvement inter :

Aucune demande d'entrée dans l'académie
n'a été formulée.

Calendrier administratif prévisionnel

☐ Mouvement intra :

saisie des vœux : mi mars

☐ CAPA du mouvement intra et des
changements de grades 9 mai.

☐ Contestation de notes en juin 2011.

**Faites nous connaître vos adresses de
messagerie électronique**

Toutes les gesticulations ministérielles sur l'école de la réussite, le travail exemplaire des enseignants (e)s sont insupportables. Aucune mesure décidée par les ministres successifs du gouvernement Sarkozy n'a été dans le sens d'une amélioration pour l'éducation. Pire, certaines sont clairement désavouées : suppression du samedi matin dans le 1er degré, aide personnalisée qui alourdit la journée de classe. Et ce ne sont pas de dangereux syndicalistes qui le disent mais des députés issus des mêmes rangs politiques que Darcos et Chatel. Les premiers retours sur les réformes de l'Education subies depuis 2005 (Lois Fillon et Darcos) sont alarmants non seulement dans les dernières évaluations PISA, mais surtout dans les constats faits par les IEN, très inquiets, au regard des résultats des contestables évaluations CE1-CM2. C'est la casse du système scolaire qui est organisée.

Aucune voix discordantes sur le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite : Pourtant, la dotation ministérielle est si catastrophique que les presses nationale et régionale s'en sont émues dès la fin décembre. Partout, c'est l'incompréhension. Comment peut-on annoncer la nécessaire aide aux élèves les plus en difficulté quand dans le même temps on supprime 16 000 emplois d'enseignant (e)s et d'agents administratifs ? Nous ne reviendrons pas sur celles des années passées. Les conditions de travail et d'apprentissage se dégradent de plus en plus dans les écoles, les établissements et les administrations. Comment suppor-

ter de voir les effectifs augmenter toujours plus dans les classes, de voir la pression sur les personnels s'amplifier ? Après un peu d'aide individualisée, vous prendrez bien du livret de compétences. Le BEP avait un sens pour les élèves, il sera remplacé par le Bac pro 3 ans. La loi de 2005 sur le handicap est une réalité, mais son application est rendue difficile par ce gouvernement qui, plutôt que de pérenniser les emplois AVS existants et de réfléchir sérieusement à de nouveaux emplois d'accompagnement des élèves en situation de handicap, fragilise ces emplois.

Un ras le bol généralisé s'installe dans les équipes pédagogiques qui ont bien du mérite à continuer leurs missions. Il n'y a jamais eu aussi peu de candidats pour les métiers de l'enseignement, signe alarmant qui devrait donner à réfléchir au ministre.

Quand certains touchent des primes pouvant aller jusqu'à 22 000 euros pour démantèlement assumé du service public, d'autres, la majorité des fonctionnaires, verront leur salaire stagner et leur pouvoir d'achat baisser suite aux différentes ponctions organisées par les compagnies d'assurance et mutuelles, par la hausse des cotisations retraites. Cette gestion managériale au mérite et à la prime est symptomatique du mépris de l'exécutif vis à vis de ses fonctionnaires en général de ceux de l'éducation nationale en particulier.

Restons mobilisés, participons aux manifestations et joignons nous tous aux mouvements sociaux pour faire reculer ce gouvernement.

PISA

Les résultats aux évaluations PISA

2009, indiquent très clairement que le système éducatif français reste très inégalitaire et très injuste. Ils révèlent que l'écart entre les scores des meilleurs et des moins bons élèves s'accroît tout comme la proportion d'élèves en difficulté. L'écart entre filles et garçons se creuse encore, en faveur des filles. De plus, le poids du milieu social, économique et culturel des parents reste plus déterminant qu'ailleurs sur la réussite des élèves.

Les résultats des élèves français se maintiennent dans la moyenne des pays de l'OCDE. Ils sont stables voire en petite progression en compréhension de l'écrit, en légère baisse en culture mathématique et scientifique. Alors que le ministère avait, en 2006, plutôt dramatisé la place de la France jugée médiocre, il semble aujourd'hui apprécier positivement cette stabilité des résultats, avançant que les réformes engagées vont dans la bonne voie.

Pourtant, les politiques éducatives susceptibles d'avoir des effets relativement rapides et efficaces sur les résultats des élèves ne peuvent être ni guidées par des objectifs de restriction budgétaire, ni orientées par la mise à mal de la formation des enseignants comme c'est le cas actuellement en France.

Au contraire, les leviers identifiés par l'OCDE pour relever le

défi des inégalités scolaires sont tout autres. Ils s'appuient sur des parcours scolaires sans redoublement, sur des classes hétérogènes avec un effort particulier en matière de prise en charge des élèves en difficulté, sur une formation professionnelle des enseignants digne de ce nom. C'est désormais connu : les systèmes les plus efficaces sont les plus égalitaires.

PISA 2009 nous indique donc qu'il est urgent d'agir pour la réussite de tous les élèves. Ses résultats confortent le rôle et la place de l'école maternelle dans l'amélioration des résultats des élèves, et notamment la scolarisation des moins de trois ans qui actuellement, disparaît.

Ils impliquent aussi un effort tout particulier là où les difficultés sont concentrées. Le dernier rapport de la Cour des Comptes faisait état d'un sous investissement de l'école primaire de 15% par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. 15%, c'est 15000 enseignants supplémentaires affectés en priorité en éducation prioritaire pour baisser les effectifs élèves, développer le travail en équipe et le « plus de maîtres que de classe ».

Pour la réussite de tous, on ne doit pas se priver.

SNUipp Paris, le 7 décembre 2010

Rythmes scolaires

La vigilance s'impose pour que le COPIL ne préconise pas des pistes contenues, déjà dans les tiroirs du ministère de l'éducation nationale.

La FSU, première organisation dans l'Education, exige d'être écoutée et entendue dans un contexte où le service public d'éducation est mis à mal. La question des rythmes scolaires est importante et doit s'articuler avec une politique éducative ambitieuse qui sera au cœur de la grève du 10 février prochain.

L'objectif premier doit être la réussite de tous les élèves dans une école de qualité pour toutes et tous. Des questions lourdes vont devoir être traitées sérieusement, au-delà des fausses évidences ou de comparaisons internationales toujours partielles : la dimension qualitative du temps scolaire (pas « moins » d'école, mais « mieux » d'école), la culture à transmettre à tous et les programmes qu'il ne suffit pas d'alléger ; le calendrier scolaire et les enjeux autour des vacances notamment d'été ; la nécessité d'améliorer dans le même temps les conditions d'études et de vie des élèves et les conditions de travail des personnels. La FSU entend continuer à porter ses propositions d'amélioration de l'école concernant les choix éducatifs. Une véritable concertation sur les rythmes scolaires doit s'ouvrir maintenant.

Voir le rapport de synthèse : http://49.snuipp.fr/IMG/pdf/Rythmes-scolaires-resume-rapport-de-synthese-janvier-2011_167269.pdf

RENTREE 2011

Près de 79500 postes supprimés depuis 2003 !	
Année	Suppressions
2003	- 2600
2004	- 4500
2005	- 8000
2006	- 6500
2007	- 5516
2008	- 9130
2009	-12600
2010	-14500
2011	-16000



Académie de NANTES :

• **Premier degré : + 497 élèves – 53 postes**

• **Second degré : + 2200 élèves dans les collèges + 500 élèves dans les lycées sans création de postes**

Ces suppressions confirment la tendance lourde observée depuis plusieurs années, comme le font apparaître les rappels ci-contre.

Courrier au recteur l'Académie concernant les conditions de mobilité des collègues

Cholet le 28 décembre 2010

Objet : Détachement des PEGC dans le corps des certifiés

Monsieur le Recteur,

La loi sur la mobilité d'août 2009 et le décret 2010-1006 du 26 août 2010 précisent les possibilités de détachement dans le corps des certifiés. Ce décret offre également, depuis le 1^{er} septembre, aux PEGC « titulaires d'une licence ou d'un diplôme au moins équivalent » le droit de demander leur détachement dans le corps des certifiés.

Cette possibilité ne concerne qu'une faible proportion de PEGC en activité.

Le ministère, lors d'une audience récente au Cabinet du Ministre renvoyait au dispositif de la VAE les autres collègues afin d'obtenir ce détachement.

L'extinction des corps des PEGC, la baisse régulière des effectifs, l'âge moyen élevé (56,5 ans) nous conduisent à souhaiter que les informations du cabinet du Ministre puissent se traduire concrètement dans les meilleurs délais afin d'offrir réellement à tous les PEGC cette possibilité de détachement.

C'est la raison pour laquelle nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire connaître le dispositif d'accompagnement mis en place pour une VAE dans notre académie. Rappelons que les PEGC enseignent au collège, depuis de nombreuses années, aux mêmes élèves les mêmes programmes que les certifiés.

Par ailleurs, nous sommes demandeurs également du nombre de PEGC, en activité dans l'académie, titulaires d'une licence et donc susceptibles de demander aujourd'hui leur détachement dans le corps des certifiés.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Michel Marois, secrétaire académique

A ce jour, aucune réponse ne m'est parvenue.

Professeur principal : des missions qui ne cessent de s'alourdir

Rappel : Les « obligations du professeur principal sont définies par la circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993 qui décrit la mission commune à l'ensemble des niveaux et les missions spécifiques. Pour résumer, le professeur principal doit écouter, informer l'élève et sa famille. Il doit aider l'élève à élaborer son projet personnel. Il consulte, coordonne et anime l'équipe pédagogique (documentaliste, CPE, assistante sociale, infirmière, conseiller d'orientation psychologue, etc...). Il synthétise la situation de la classe et de chaque élève et enfin établit le lien avec l'équipe de direction.

Au cycle d'adaptation (6^e) le professeur principal veille à la bonne adaptation des nouveaux élèves.

Au cycle central (5^e - 4^e) il participe à l'élaboration du bilan de l'élève, l'aide dans le choix de son option en 4^e.

Au cycle d'orientation (3^e) le professeur principal, en liaison avec le conseiller d'orientation psychologue, participe à l'organisation de l'information sur les métiers, les professions et les voies de formation. Il aide l'élève à définir son projet personnel et assure le suivi du dossier d'orientation de la classe qu'il a en charge dès le second trimestre.

Depuis la rentrée 2006, en plus des attributions définies précédemment et rétribuées par la part modulable de l'ISOE qu'il perçoit, le professeur principal :

- propose la note de vie scolaire (tous niveaux).
- monte les projets pour les PPRE
- prépare et suit les stages en entreprise des 3^e
- effectue les entretiens obligatoires individuels d'orientation (qui ne s'inscrivent pas dans une démarche d'orientation et exigent une formation en psychologie sans aucune formation cela va sans dire)...

Depuis la rentrée 2008, il doit aussi proposer la validation du B2i (niveau 3^e) après consultation de l'équipe pédagogique.

Si les tâches initiales (suivi, synthèse des notes, entretien avec l'élève et sa famille) ne posent pas problème, ce n'est pas le cas des entretiens d'orientation en lieu et place des conseillers d'orientation psychologues ni de la note de vie scolaire qui stigmatise plus encore les élèves en échec.

Non seulement la tâche de professeur principal n'est assortie, d'aucune indemnité correspondant à la charge de travail supplémentaire, mais le professeur principal ne bénéficie d'aucun temps de décharge ni d'aucune formation adaptée susceptible d'être constructive pour l'élève.

Le SNUipp s'oppose résolument à toutes ces nouvelles tâches qui dénaturent les missions et impliquent à chaque fois un alourdissement de la charge de travail.

Fiche de suivi syndical accès classe exceptionnelle:

(Fiche à retourner à l'un des délégués du personnel de votre choix accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'êtes pas syndiqué(e) à l'un des syndicats de la FSU (SNUipp/SNES/SNEP)

NOM PRENOM:

Etablissement d'affectation:

Ville code postal

Adresse personnelle si vous le souhaitez

Date de naissance :

Date de la dernière inspection:

(importante pour les litiges concernant les avis défavorables)

Votre barème:

Calcul: 30 pts pour chaque échelon de la Hors classe
+ 10 pts par année d'exercice dans le 6è échelon

- Echelon Hors-Classe au 31/12/2010 X 30 = ... pts

- Années d'exercice dans le 6ème échelon de la HC X 10 = ... pts

TOTAL = ... pts

JE REJOINS LA FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Je souhaite me syndiquer

☐

au SNUIPP

☐

au SNES

☐

au SNEP



Nom prénom :

Adresse :

Bulletin à retourner au délégué de votre choix qui vous adressera un bulletin d'adhésion:

SNUIPP

Michel Marois
8 pl de la Gare de l'Etat
44276 Nantes Cedex 2

SNES

15 rue Dobrée
44100 NANTES

SNEP

8 pl gare de l'état
44 276 NANTES Cedex
2

Vos élus à la C.A.P.A. des P.E.G.C

Michel MAROIS
17 rue saint Louis
49300 CHOLET
02 72 62 62 90
m.marois@laposte.net

Guy DUCLERC
3 allée des vignes
49230 MONTFAUCON MONTIGNE
02 41 64 71 27
ginettebourgeois@wanadoo.fr

Patrice MACE
Le Bas Fay
49410 LE MESNIL EN VALLEE
02 41 78 91 96
mace.pouron@sfr.fr

Marie Claude DURAND
9 avenue des hortensias
44000 Nantes
02 40 85 90 30
emmecidi739@dbmail.com